élections Québec

Le directeur général des élections du Québec

Québec, le 20 mars 2023

Monsieur Siegfried Peters
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Candidat proclamé élu dans l'élection partielle du 13 mars 2023
Circonscription électorale de Saint-Henri–Sainte-Anne

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous vous transmettons le nom du candidat élu dans la circonscription électorale de Saint-Henri–Sainte-Anne à la suite de l'élection partielle du 13 mars 2023. Cette élection a été tenue en vertu du décret du gouvernement pris en date du 6 février 2023.

Conformément au deuxième alinéa de cet article, « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections,

Jean-François Blanchet

p.j. Document afférent au candidat élu.

Attention – voir page suivante

1045, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 200
Québec (Québec) G1W 0C6

Tél. : 418 644-1090
Sans frais : 1 844 644-1090
Téléc. : 418 643-7291

Loi électorale

Candidat proclamé élu

Élection partielle dans la circonscription électorale de Saint-Henri–Sainte-Anne

*** * * * ***

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous donnons avis que la candidate ci-après désignée a été élue lors de l'élection partielle tenue le 13 mars 2023.

*** * * * ***

Circonscription électorale	***Candidat élu***	***Appartenance politique***
Saint-Henri–Sainte-Anne[1]	Guillaume Cliche-Rivard	Québec Solidaire

[1] Élection tenue à la suite de la démission de Mme Dominique Anglade le 1er décembre 2022.